



# REQUALIFICATION CAE EN CDI TEMPS PLEIN

Par **titruc**, le **11/12/2008** à **11:47**

Bonjour, les prud'hommes ont requalifié mon CAE en CDI TEMPS PLEIN aux motifs suivants:

Absence de formation mentionnées sur contrat de travail  
mauvaise foi de l'employeur prétendant qu'il n'avait jamais prévu de passer ce poste à temps plein. Pourtant avant même mon départ mon remplacement était prévu par un agent contractuel à plein temps et l'est toujours aujourd'hui.

Mon employeur a fait appel.

Peut-on espérer que la cour d'appel requalifie ce temps partiel en temps plein pour les mêmes motifs ?

Merci de vos réponses.